

OBJET

FINANCES -  
Autorisations de  
programme, crédits  
de paiement -  
Adoption dans le  
cadre du Budget  
primitif 2022.

-=-

Rapporteur :  
Mme le Maire

Date de convocation :  
06/12/2021

Date d'affichage :  
14/12/2021

Nombre de Conseillers  
en exercice : 45

Quorum : 16

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers  
votant : 45

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 DÉCEMBRE 2021 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLEROT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN, M. Luc TEMPLIER, M. Philippe ADOUX.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Luz GARCIA IDALGO représenté(e) par M. Vincent SAVELLI, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Michel MAGNIEZ, Mme Agnès POTEL représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Dans le cadre de la préparation du budget primitif et en application de l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales la section d'investissement peut comprendre des autorisations de programme (AP).

En application de l'article R 2311-9 du CGCT les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées au vote du conseil, par délibération distincte lors de l'adoption du budget primitif ou d'une décision modificative.

Chaque autorisation de programme correspond à un engagement financier pluriannuel. Elle comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiements correspondants.

Elle est établie à la fois en dépenses et recettes afin d'intégrer les montants prévisionnels des recettes associées aux projets.

Compte tenu de l'élaboration d'un nouveau plan pluriannuel d'investissement pour les années 2022-2026, il est nécessaire de clôturer les autorisations de programme existantes au 31 décembre 2021 et d'en créer de nouvelles qui s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 dans le cadre du budget primitif de

2022.

Les montants des différentes AP sont présentés en annexe avec les crédits de paiement inscrits au budget primitif 2022.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de voter la clôture des autorisations de programme existantes au 31 décembre 2021 et la création des nouvelles autorisations de programme avec les crédits de paiement récapitulées en annexe.

### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 38 voix pour et 7 voix contre adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN, M. Luc TEMPLIER, M. Philippe ADOUX.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ  
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20211213-55269-DE-1-1

**Acte certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 14 décembre 2021

Publication : 14 décembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
D- 2021 - FONCIER ACQUISITIONS FONCIERES	223 540,00	0,00	223 540,00	0,00	23 540,00	50 000,00	150 000,00
D- 2021 - AMENAGURBAIN AMENAGEMENT URBAIN	33 628 955,00	0,00	33 628 955,00	0,00	9 179 740,00	9 360 045,00	15 089 171,00
R- 2021 - AMENAGURBAIN AMENAGEMENT URBAIN	319 530,00	0,00	319 530,00	0,00	319 530,00	0,00	0,00
D- 2021 - BIENMOB BIENS MOBILIERS	7 594 150,00	0,00	7 594 150,00	0,00	2 053 470,00	1 385 170,00	4 155 510,00
D- 2021 - ECOLES ECOLES	5 473 000,00	0,00	5 473 000,00	0,00	1 013 000,00	890 000,00	3 570 000,00
R- 2021 - ECOLES ECOLES	443 530,00	0,00	443 530,00	0,00	443 530,00	0,00	0,00
D- 2021 - DEVDUR ECONOMIES ENERGIES	2 446 000,00	0,00	2 446 000,00	0,00	350 000,00	866 000,00	1 230 000,00
R- 2021 - DEVDUR ECONOMIES ENERGIES	209 020,00	0,00	209 020,00	0,00	209 020,00	0,00	0,00
D- 2021 - PATRIMOINE EQUIPEMENTS PUBLICS	7 185 348,00	0,00	7 185 348,00	0,00	657 500,00	2 668 924,00	3 858 924,00
R- 2021 - PATRIMOINE EQUIPEMENTS PUBLICS	1 430 480,00	0,00	1 430 480,00	0,00	1 430 480,00	0,00	0,00
D- 2021 - CULTURE PATRIMOINE CULTUREL	2 301 600,00	0,00	2 301 600,00	0,00	1 153 600,00	187 000,00	961 000,00
R- 2021 - CULTURE PATRIMOINE CULTUREL	751 120,00	0,00	751 120,00	0,00	751 120,00	0,00	0,00
D- 2021 - PRU PROGRAMME RENOVATION URBAIN	6 438 338,00	0,00	6 438 338,00	0,00	222 310,00	756 018,00	5 460 010,00
D- 2021 - SPORTS SPORTS	14 116 000,00	0,00	14 116 000,00	0,00	8 555 000,00	2 851 070,00	2 709 930,00
R- 2021 - SPORTS SPORTS	146 790,00	0,00	146 790,00	0,00	146 790,00	0,00	0,00
D- 2021 - SUBVENTIONS SUBVENTIONS	866 035,00	0,00	866 035,00	0,00	222 060,00	167 060,00	476 915,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.